



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Saint-Denis-de-Brompton a pleinement confiance en la Sûreté du Québec  
quant à la présence de motards criminalisés**

**Saint-Denis-de-Brompton, le 3 mai 2024** – Les élus de Saint-Denis-de-Brompton tiennent à rassurer leur population et à réitérer leur pleine confiance envers la Sûreté du Québec en marge du rassemblement annuel des motards Hells Angels sur leur territoire, prévu ce 3 mai. Le maire Daniel Veilleux confirme que le passage du convoi de la « first run » du groupe sera sous haute surveillance policière et que tous les règlements municipaux seront appliqués comme il se doit par les agents sur place.

« La Sûreté du Québec nous tient informés et je rappelle que tout événement sur notre territoire est entre autres soumis à notre règlement général no 692, notamment quant à la nuisance et au bruit excessif entre 23 h et 7 h, soutient M. Veilleux. L'an dernier, le même événement avait fait du bruit au passage, mais aucune infraction à notre réglementation n'avait été rapportée. »

NOTE : Veuillez noter que la position de la Municipalité est dans ce communiqué et que les communications concernant la présence de motards criminalisés sur notre territoire se feront par communiqué.

– 30 –

Source et demandes médias :

**Maryse Mathieu**

Directrice des communications

[mmathieu@sddb.ca](mailto:mmathieu@sddb.ca)

c. 819 345-8134